

Caractéristiques et routes des bateaux CGN

5 mars 2009

Olivier Chenaux
1er Capitaine



Trois types de bateaux, trois types de propulsions



NAVIBUS®

- ◆ 25 mètres de long
- ◆ 50 tonnes
- ◆ Tirant d'eau de 0,95 m (à l'arrêt) / 0,45 m (en navigation)
- ◆ Propulsion par jet, pas d'hélices ni safran
- ◆ Très manoeuvrant, ½ tours sur place
- ◆ A 50 km/h peut s'arrêter sur 28 mètres



Général-Guisan

- ◆ 50 mètres de long
- ◆ 250 tonnes
- ◆ Tirant d'eau de 1.70m
- ◆ Propulsion par 2 hélices, deux safrans suspendus
- ◆ Assez manoeuvrant, $\frac{1}{2}$ tours avec un diamètre de 50 mètres
- ◆ A 25 km/h peut s'arrêter sur 150 mètres



La Suisse

- ◆ 78 mètres de long
- ◆ 600 tonnes
- ◆ Tirant d'eau de 1.70m
- ◆ Machine à vapeur
- ◆ Propulsion par 2 roues à aubes sans différentiel
- ◆ Un safran axial d'environ 4m² de surface mouillée
- ◆ Très peu manoeuvrant, ½ tours avec un diamètre de 300 mètres
- ◆ A 25 km/h peut s'arrêter sur 200 mètres avec le mécanicien prêt devant ses commandes
- ◆ *25 km/h = 7 mètres à la seconde*



Exemples de routes d'approche et de départ avec un bateau à roues

Arrivée à Villeneuve

Départ de Morges

Départ d'Ouchy



Jusqu'à env. 900m. du débarcadère possibilité d'éviter un obstacle sans trop de problèmes

De 900m à env. 400m du débarcadère, l'évitement d'un obstacle compromet sérieusement l'accostage.

A partir de 400 m. du débarcadère, il n'est plus possible d'éviter un obstacle si nous voulons assurer l'arrivée. Nous sommes obligés de stopper (danger de dérive dans le virage) ou de dégager au large et d'annuler l'accostage.

~100m

291 m
46°23'57.69" N 6°55'08.91" E

© 2009 Tele Atlas

élev. 372 m

1997

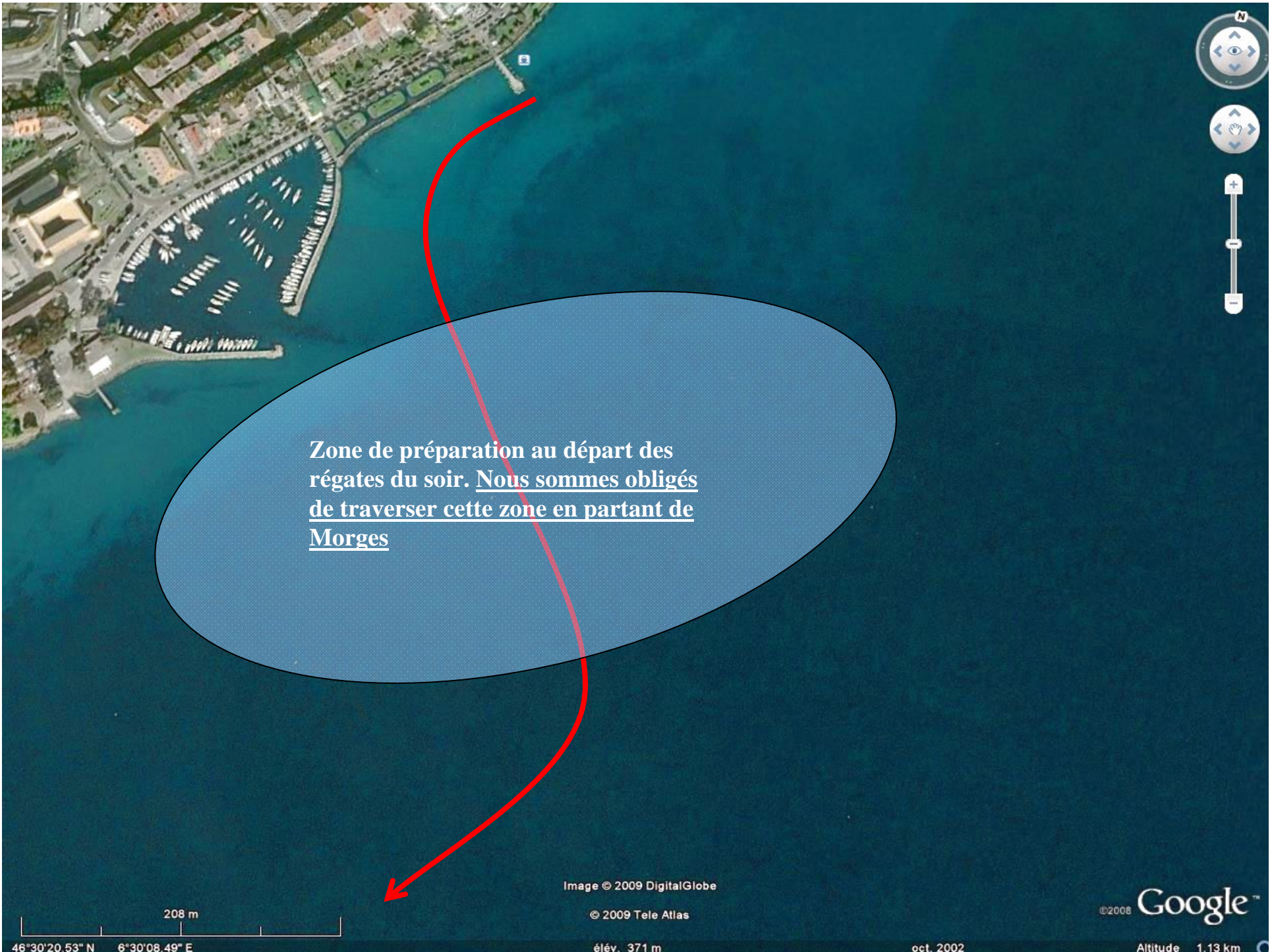
Altitude 1.38 km

Google

© 2008

Villeneuve





Zone de préparation au départ des régates du soir. Nous sommes obligés de traverser cette zone en partant de Morges

208 m
46°30'20.53" N 6°30'08.49" E

Image © 2009 DigitalGlobe
© 2009 Tele Atlas
élev. 371 m

oct. 2002

©2008 Google™
Altitude 1.13 km



Route normale Ouchy - Pully, en reculant d'Ouchy intérieur.

743 m
46°29'54.81" N 6°37'37.30" E

© 2009 PagineGialle.it

© 2009 Tele Atlas

élev. 371 m

1997

©2008 Google™

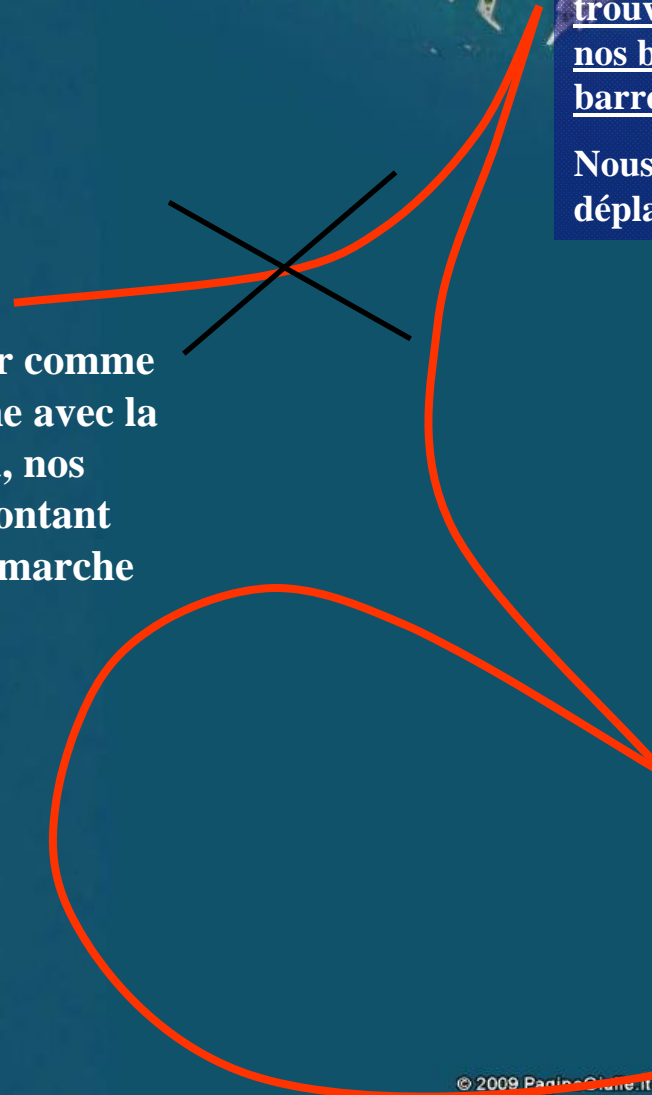
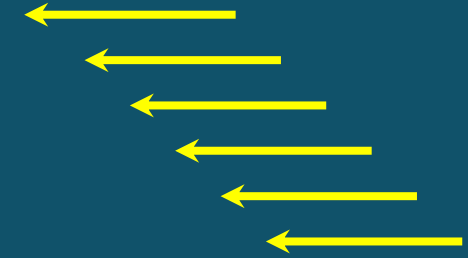
Altitude 2.94 km

La même manœuvre avec des airs de vaudaire:

Impossible de reculer comme précédemment, même avec la barre toute à bâbord, nos bateaux à roues remontant toujours aux airs en marche arrière

Nous sommes obligés de reculer en remontant contre les airs puis de repartir en avant demi tour. Si un obstacle se trouve sur notre route en arrière, impossible de l'éviter, nos bateaux à roues ne réagissent pratiquement pas à la barre dans ces conditions.

Nous serons obligés d'insister pour que "l'obstacle" se déplace ou de nous arrêter.



Ordonnance sur la navigation dans les eaux suisses

Ordonnance sur la navigation
intérieure (ONI) du 8 novembre
1978

(Etat le 1er janvier 2009)



ONI Art. 42a Route

- ◆ Lors de leurs courses, les bateaux des entreprises publiques de navigation doivent suivre une route qu'ils ne doivent pas quitter sans raison. Cette route doit être maintenue libre pour les bateaux en service régulier qui s'approchent.



ONI Art. 44 Bateaux tenus de s'écarter d'autres bateaux

- ◆ En cas de rencontre et de dépassement, et sous réserve de l'art. 43:
- ◆ a. tout bateau s'écarte des bateaux en service régulier



ONI Art. 48 Comportement des bateaux qui doivent s'écarter d'autres bateaux

- ◆ 1 Les bateaux qui doivent s'écarter d'autres bateaux leur laissent l'espace nécessaire pour qu'ils puissent poursuivre leur route et manoeuvrer.



Loi fédérale sur la navigation intérieure

- ◆ Art. 22 Devoir général de vigilance
- ◆ 1 Le conducteur de bateau doit prendre toutes les précautions que commandent le devoir général de vigilance et la pratique de la navigation pour éviter de mettre en danger des personnes, de causer des dommages aux choses des tiers, d'entraver la navigation et de troubler l'environnement.



Place à vos questions

